



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Réforme de l'assurance maladie - Frontaliers

Question écrite n° 19143

Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la réforme de l'assurance maladie frontalier. Depuis 2014, avec la fin du régime d'assurance maladie frontalier privé, les travailleurs frontaliers ont aujourd'hui le choix entre deux régimes : la CMU frontalier (régime français) et la LAMal frontalier (régime suisse). Elle souhaite savoir si un premier bilan a été réalisé concernant cette réforme d'ampleur pour les frontaliers, et si une étude d'impact a été mise en place depuis 2014. Elle souhaiterait notamment connaître le nombre de travailleurs concernés par cette réforme, et le coût estimé.

Données clés

Auteur : [Mme Virginie Duby-Muller](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19143

Rubrique : Assurance maladie maternité

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 avril 2019](#), page 4014

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)